



Infiltration d'eau dans maison individuelle

Par **delor**, le **26/03/2010** à **08:42**

J'ai un gros problème d'infiltration d'eau dans ma maison individuelle (+ de 2 siècles). Celle-ci est en contrebas de la route. La mairie me dit que les réparations - isolation de la maison par rapport à la route - sont à ma charge, donc suppression du caniveau existant, creusement, pose d'un isolant et pose d'un nouveau caniveau. ceci a commencé il y a un an suite à de très fortes pluies et maintenant à chaque pluie je suis inondé. Sachant qu'à ce jour la cause des ces infiltrations n'est pas déterminée et que rien, ne prouve que ce n'est pas le collecteur qui est défectueux.

J'ai provisoirement creusé ma dalle et installé un vide-cave mais ce n'est évidemment pas une solution.

Est-ce que la réparation est du ressort de la mairie ou non ?

Merci d'avance.